Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 20 octobre 2021 relatif aux spécialités de baccalauréat professionnel ouvrant droit au concours général des métiers

NOR : *MENE2131741A*

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-51 à D. 337-94-1 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 6 octobre 2021,

Arrête :

Art. 1er. – La liste des spécialités du baccalauréat professionnel ouvrant droit au concours général des métiers est fixée comme suit :

– commercialisation et services en restauration ;
– cuisine ;
– étude et définition de produits industriels ;
– fonderie ;
– maintenance de véhicules : option A : voitures particulières ; option B : véhicules de transport routier ; option C : motocycles ;
– maintenance des matériels : option A : matériels agricoles ; option B ; matériels de construction et de manutention ; option C : matériels d'espaces verts ;
– métiers de la mode-vêtements ;
– métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ;
– métiers du commerce et de la vente : option A : animation et gestion de l'espace commercial ; option B : prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale ;
– métiers et arts de la pierre ;
– plastiques et composites ;
– technicien d'usinage ;
– technicien en chaudronnerie industrielle ;
– technicien menuisier agenceur ;
– transport ;
– travaux publics.

Art. 2. – L'arrêté du 6 janvier 1995 relatif aux baccalauréats professionnels concernés par le concours général des métiers est abrogé à l'issue de la session 2021.

Art. 3. – Le présent arrêté prend effet à compter la session d'examen 2022.

Art. 4. – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 octobre 2021.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe de service de l'instruction publique,
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général,
R.-M. Pradeilles-Duval